

que dans son mémoire sur l'amovibilité des Curés l'Evêque Lartique a tant essayé d'envelopper de sophismes et d'épaisses ténèbres, la faire briller dans son grand jour, prouver l'innocence de l'opprimé et la culpabilité des oppresseurs, tel a été le seul but que je me suis proposé. Les Lois de l'Etat et sur tout celles de l'Eglise prouvent à l'évidence que, si mes expressions sont parfois sévères, elles ont été provoquées et méritées avec surcroits. Quelque soit le rang auquel il est élevé dans la société, dèsque l'homme public outre passe son pouvoir, opprime ceux qu'il doit protéger, abuse de sa charge pour dominer en maître absolu sur des inférieurs qui ont droit d'en attendre la justice des lois, et couvre son ambition et son iniquité du voile sacré de la religion qu'il feint de respecter tandis qu'il la foule à ses pieds et qu'il en fait un instrument pour plus sûrement parvenir à des fins désordonnées, il est indigne d'indulgence ; et lui en accorder serait conniver. Quelquefois cependant les actes publics de la part de ceux qui dominent sont d'un caractère tel que même sans indulgence on ne peut assez les signaler par défaut d'expressions. Il en est ainsi de beaucoup dont j'ai à proclamer les funestes évènements. Le jugement du lecteur judicieux y suppléera.